



Location gerance contrat precaire 1 an

Par nicoteuf, le 14/06/2010 à 14:44

Bonjour,

j ai un bail précaire location gérance d un bar restaurant de 1 ans avec une mairie se terminant le 1 juin 2010,
nous sommes le 14 juin 2010 et je suis toujours dans les lieux et pas de nouvel de la mairie.
Ma question : le contrat et renouvelé pour 1 an ou pas ???
la mairie doit m'informer de la fin du contrat 1 moi avant???

le contrat dit :

le présent contrat est conclu pour une année à compter de la signature des présentes.
Toutefois les parties conviennent qu'il sera possible de reconduire le contrat au terme de cette échéance.

Merci de me répondre